

Image not found or type unknown



État ds lieux pas fait en entrant fois je le faire en partant

Par **Sibel**, le **22/08/2019** à **11:47**

Bonjour

Ayant rentrer sans faite d'etat des lieux ,suis je obliger dans faite un en partant.

Par **Visiteur**, le **22/08/2019** à **12:13**

Bonjour

Pour l'avenir, pensez à grouper vos sujets se rapportant au même thème, merci beaucoup.

Si l'état des lieux d'entrée n'est pas fait, la loi considère que celui-ci a reçu le logement en bon état. L'etat de sortie n'en demeure pas moins nécessaire.